

le travail

Edition spéciale pour le syndicat des travailleurs de CJTR (STIM)



Quand la police sert les patrons

Jeudi 16 mars et jeudi 13 avril, les policiers de Trois-Rivières effectuaient des perquisitions dans les bureaux du Conseil Central des Syndicats Nationaux, chez certains grévistes de CJTR (Radio-Mutuel), chez certains permanents de la CSN, à la résidence du président du Conseil Central et chez certains militants.

Lors de ces perquisitions, la police s'est amusée à saisir des dossiers d'organisation, du papier avec entête "CSN", une dactylo, différents livres comme "La démocratie à Montréal", "L'histoire de la deuxième guerre mondiale" dans la collection Marabout, la liste des militants et officiers du Conseil Central, etc...

Ces perquisitions n'étaient rien de moins qu'un coup monté, amplement couvert par la presse locale, afin de jeter le discrédit sur les grévistes. L'opération policière aurait pu être attribuée à une police d'opéra, n'eut été de la gravité du geste.

Pourquoi saisir des dossiers d'organisation? Pourquoi saisir du papier avec entête CSN? Pourquoi saisir une dactylo? Pourquoi

saisir la liste des militants et officiers du Conseil Central?

Aucune accusation n'a été portée contre qui que ce soit. Alors pourquoi? La police est incapable de fournir la réponse — ou ne le veut pas, devrait-on dire!

La réponse, nous croyons être en mesure de la fournir. L'opération policière visait à intimider des grévistes. Elle visait à briser dans l'oeuf la solidarité qui s'exprime dans ce conflit en faisant peur aux militants syndicaux. Elle visait à détruire l'image publique du Conseil Central, de ses représentants et de ces permanents. Elle visait à faire croire à la population que les perquisitionnés sont de dangereux criminels.

Donat Bazinet: fidèle à 18 ans d'anti-syndicalisme



Le Travail,
édition spéciale
pour les travailleurs de CJTR

Produit par le service d'information de la CSN

Mai-Juin 1978.



Lithographié par Journal Offset Inc.
254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent

En 18 ans, Radiomutuel a écrasé huit tentatives de syndicalisation dans ses différentes stations affiliées. C'est un record honteux qui décline même l'antisindicalisme de United Aircraft ou Commonwealth Plywood.

1960: CJMS Montréal

De 1960 à 1965, le propriétaire de CJMS harcèle, intimide, menace jusqu'à ce qu'il obtienne la désaccréditation du syndicat. Plusieurs sont congédiés, pendant que ceux qui acceptent la ligne patronale bénéficient de salaires plus élevés. Il y a finalement grève mais CJMS poursuit la diffusion avec des scabs. Les grévistes se découragent, se trouvent de l'emploi ailleurs. Finalement, après trois ans de procédures judiciaires pour la reconnaissance syndicale, le syndicat sera écrasé. Frenchie Jarraud sera du côté patronal et essaiera de casser le syndicat en faisant signer des démissions du syndicat. En '78, Jarraud est encore scab à CJMS après l'avoir été à CKVL pendant la grève.

1970: CJMS-AM

En septembre 1970, les employés adhèrent majoritairement à la CSN. Le lendemain du dépôt de la requête en accréditation, la direction engage des gardes de sécurité, interdit les attroupements de plus de trois personnes, offre des augmentations de salaire à quelques employés en échange de leur aide pour faire échec au syndicat. La panique s'installe et finalement cinq employés sont congédiés. Grâce à un stratagème, la compagnie réussit à casser le syndicat.

1970: CJMS-FM

Les employés subissent le même sort qu'au AM mais lorsqu'ils obtiennent l'accréditation, il ne reste plus qu'un seul membre dans le syndicat... et il tenait à sa job.

1970: CJTR Trois-Rivières

En septembre 1970, les employés de CJTR adhèrent eux aussi à la CSN. Radiomutuel déclenche le même scénario qu'à CJMS: deux congédiements, menaces, harcèlement, promesses d'augmentations et de promotions à quelques employés pour briser le syndicat. Le même climat invivable s'installe à CJTR.

Le syndicat est accrédité au printemps, mais la répression patronale a si bien fait son oeuvre qu'il ne reste plus aucun membre. La CSN tente vainement de rebâtir le syndicat. Une nouvelle tentative a lieu l'automne suivant, et cette fois ça réussit: l'assemblée se réunit, élit un exécutif, et prépare un projet de convention collective.

Mais les membres ne savaient pas que le vice-président était un indicateur patronale. Abusant de son statut d'officier, ce dernier fait démissionner la majorité des membres, et présente une requête en désaccréditation. Surprise, le CCRT juge la requête non légale, et ordonne à l'employeur de négocier. Les rencontres préliminaires à la négociation ont lieu, mais par peur de représailles, aucun membre du syndicat ne risque de se présenter devant le patron pour négocier. Quelques mois plus tard, le syndicat est désaccrédité.

1974: CJRS Sherbrooke

En 1974, les employés de CJRS se syndiquent dans la CSN. Durant le mois qui suit le dépôt de la requête en accréditation, ils se réunissent en assemblée générale chaque semaine. On remarque très vite que le principal promoteur de la syndicalisation n'est plus présent aux réunions.

Le chat sort du sac: cet homme, qui avait beaucoup d'influence sur les employés, s'était servi de l'organisation syndicale pour faire chanter le patron qui le boycottait plus ou moins depuis quelque temps. Ayant réussi de cette manière à régler son problème personnel, il abuse ensuite de son influence pour faire démissionner les membres du syndicat. Le nombre de membres passe de 20 à six, et les derniers n'ont d'autre choix que de se trouver un emploi ailleurs avant d'être congédiés.

1974: CJTR Trois-Rivières

Les cartes d'adhésion sont signées en septembre. Le directeur du poste est congédié parce qu'il a laissé entrer le syndicat. C'est Donat Bazinet, actuel président de Radiomutuel, qui prend la situation en main. Il réunit les employés, et leur parle de telle façon qu'à leur sortie de la réunion, plus aucun ne veut revoir les représentants de Nabet.

1974: CJRC Ottawa

C'est presque à l'unanimité que les journalistes de CJRC adhèrent à la CSN en 1974. Comme à Trois-Rivières, c'est Donat Bazinet qui se charge de casser le syndicat naissant par les menaces, l'intimidation, le harcèlement. Un climat intenable s'installe dans la salle des



nouvelles, mais les journalistes décident de se serrer les coudes et d'aller jusqu'au bout.

Cette fois Radiomutuel échoue dans ses tentatives de division, mais le CCRT vient à son secours en décrétant que la requête en accréditation est irrecevable sous prétexte qu'un syndicat de journalistes à l'intérieur d'une seule station du réseau ne constitue pas une "unité de négociation viable".

1974: CJRP Québec

Dans la nuit du 4 septembre, les journalistes et producteurs du CJRP adhèrent au Syndicat canadien de la fonction publique. Quelques heures plus tard, les employés de bureau font de même, et une requête commune est déposée.

En novembre, trois militants sont congédiés, dont le vice-président et le secrétaire du syndicat.

Le syndicat est accrédité en juillet 1975. En octobre, il est prêt à soumettre une partie du projet de convention collective, mais la direction exige le projet au complet avant de commencer à négocier. Le projet

est complété en janvier 1976. Les patrons l'examinent, et déclarent qu'ils n'ont pas le mandat de la haute direction de Radiomutuel pour négocier.

Le syndicat réagit en demandant la conciliation. La répression patronale s'accroît. La direction engage de nouveaux employés à qui elle fait croire qu'ils peuvent négocier individuellement. Elle confie à un nouvel annonceur la tâche de faire signer une pétition demandant la désaccréditation du syndicat. Elle répand la rumeur que le président du syndicat, malade au lit et absent depuis quelques jours, laisse tomber la lutte et se cherche un autre emploi ailleurs. Les employés sont consternés.

Un quatrième employé est congédié. En janvier 1977, le CCRT ordonne le réembauchage de cet employé et rejette la requête en désaccréditation, y voyant une machination évidente de l'employeur. De guerre lasse, les employés de CJRP sortent en grève le 18 mars, et se joignent au front commun des autres syndicats du réseau nouvellement formés dans la CSN.



Le 11 mars, soit 7 jours avant le début des perquisitions, le fin limier Leclerc arrêta un conseiller syndical sur l'autoroute 755. Là encore, les journaux laissèrent entendre que cet individu était impliqué dans des actes de vandalisme — aucune preuve n'a été apportée! Et le vaillant policier Leclerc déclarait qu'il avait saisi de la littérature subversive (une revue de Playboy?)

Des policiers, sur la base des listes de membres saisis lors de la perquisition au Conseil Central, téléphonaient à des employeurs pour les avertir que tel employé militait dans tel comité. Voilà bien là le rôle des policiers: servir les intérêts des patrons de la région. A quand le jour où les policiers feront des perquisitions dans les locaux du Conseil du Patronat, saisiront leur liste de membres et en informeront les employés concernés?

Saviez-vous que, pour la police, le journal de la CSN (Le Travail), le journal du Conseil Central de Montréal, et les listes des officiers de syndicats de la région sont des documents "subversifs"! Y compris le journal que vous lisez actuellement!



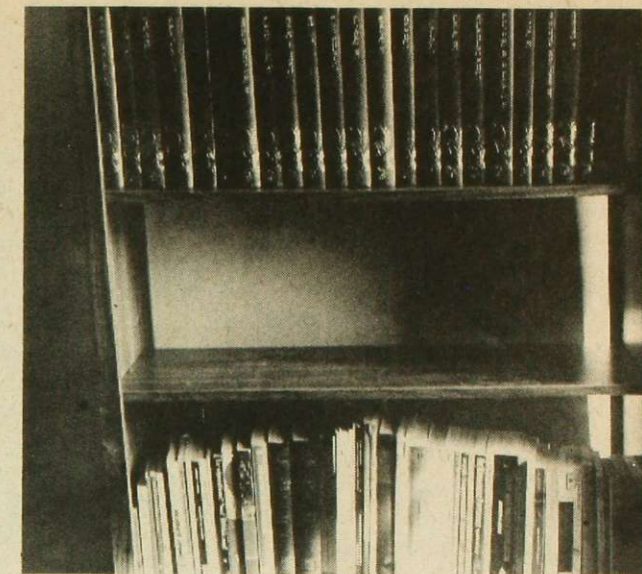
Si vous apprenez que votre patron sait que vous militez à la CSN, s'il déclare que vous étiez à telle réunion et que c'est vrai, informez-en votre Conseil Central. Ce renseignement vient d'un policier... sans doute à partir de l'une des listes de militants ou dossiers d'organisation qui ont été saisis. Cette information nous est précieuse. Ne paniquez pas, ils n'ont rien à vous reprocher et vous n'êtes pas tout seul dans cette situation.

Les policiers de Trois-Rivières se croient encore en pleine crise d'Octobre '70

Du poste de police, jeudi 16 mars, c'est Richard Gendron, directeur général de CJTR qui donne les explications sur les perquisitions. Il déclare au journal Le Nouvelliste: "Cette opération policière avait pour but de rassurer employés et commanditaires". Que faisait M. Gendron au poste de police. Il n'est pourtant pas policier. Comment se fait-il que ce soit lui qui donne les raisons des perquisitions et non pas les policiers? M. Richard Gendron, le 23 mars, reconnaissait, dans Le Nouvelliste, avoir dîné avec les détectives Leclerc et Carignan au 15ième étage de la Place Royale. Ce repas pris quelques jours après les perquisitions avec les responsables de l'opération policière du 16 mars avait été signalé par la CSN qui déclarait lors d'une conférence de presse: "ce repas "entre amis" payé par M. Gendron n'est pas de nature à dissiper les doutes que nous avons quant aux buts réels de ces perquisitions."



Le 4 avril, Christophe Auger, président du Conseil Central, intervient au Conseil Municipal pour demander des explications sur les perquisitions effectuées par les policiers. Une semaine plus tard, les policiers effectuent une perquisition chez lui. Ils déclarent alors: "N'y voyez surtout aucun lien avec votre intervention lors de la réunion du Conseil Municipal".



Quand verra-t-on la police aller perquisitionner chez le patron en rapport avec les agissements de ses fiers-à-bras.

Le lendemain de la perquisition chez Christophe Auger, les policiers se rendent à la demeure de Marcel Bellemare, permanent du Conseil Central, pour y effectuer une descente. Les policiers repartent avec trois caisses de documents. Le valeureux sergent-détective Leclerc devait déclarer qu'il avait aussi saisi de la littérature communiste et plusieurs lettres personnelles. Mais le pauvre ne semble pas savoir la différence entre Lamartine, un poète, et Lénine. Il serait sans doute étonné de savoir qu'on peut se procurer dans n'importe quelle librairie des écrits des deux auteurs et que certains ministres du gouvernement ont ces auteurs dans leur bibliothèque... ce qui ne fait pas d'eux de dangereux criminels!



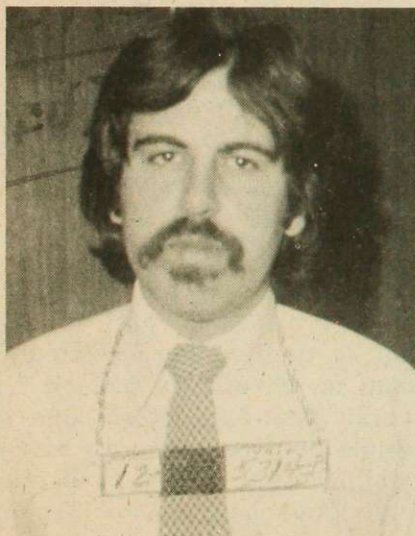
Les policiers ont tellement saisi de documents qu'ils ont été obligés d'aller devant un juge pour demander qu'ils gardent possession des documents pendant un an afin de pouvoir les éplucher. Il y aurait peut-être intérêt que le gouvernement envoie quelques policiers suivre des cours de lecture rapide! Cela sauverait de l'argent aux contribuables! Plus d'un mois et demi après les perquisitions, aucune accusation n'a été portée.

La meilleure façon...

Une grève dans une station de radio, c'est toujours difficile. A CJTR, à titre d'exemple, ça ne prend que quelques cadres, un animateur et on a l'impression que la station marche comme à l'habitude. Dès qu'on entend une voix sur les ondes, on s'imagine que tout fonctionne, qu'il n'y a pas grève. Quand on fait partie d'un réseau, comme Radio-Mutuel, c'est encore plus facile pour les patrons. Une voix peut vous parvenir de Montréal, comme celle d'Huguette Proulx qui anime "Radio-Sexe, et on a l'impression qu'il n'y a pas grève.

Donc, soit que la grève bloque toute production, qu'il n'y a pas de diffusion, ou encore que s'il y a diffusion, les commanditaires n'annoncent plus à la radio. A CKVL à Verdun, pendant la grève, les grévistes ont boycotté les commanditaires qui annonçaient à la station de radio. Le patron a alors cédé, car aucun revenu ne venait remplir ses coffres, les commanditaires ayant décidé d'annoncer ailleurs.

Ce sont là les deux façons de forcer un employeur de la radio de vous respecter: bloquer sa production (diffusion) ou bloquer ses entrées de revenus pour payer ses scabs (les commanditaires).



Claude Boivin

Le 12 février dernier, quatre grévistes décidaient de rentrer au travail. En effet, au cours d'une assemblée générale, 10 grévistes sur 19 avaient fait part de leur intention de ne plus participer à la grève.

Finalement, 9 grévistes retournaient au poste CJTR pour travailler. Mais c'était là mal connaître Radio-Mutuel. Car on fit signer à ces 9 individus des cartes de démission du syndicat. Trois autres grévistes signaient ces cartes de démission sans toutefois retourner au travail.

CJTR, reconnaissante, ne retira pas les poursuites intentées contre ces grévistes et offrait à ces mutins de payer les dommages réclamés en faisant du temps supplémentaire.

Sur les 12 signataires de démission du syndicat, huit ont alors décidé de signer de nouvelles cartes de membres CSN et de sortir rejoindre leurs confrères grévistes.

Ceux qui ont trahi

L'employeur avait décidé de ne pas hausser les salaires de crève-faim de ces travailleurs, ne respectait pas les promesses faites pour séduire ceux qui voulaient rentrer au travail, maintenant ses \$57,000 de poursuite.

Au cours d'une conférence de presse, ces huit travailleurs qui avaient passé quelques jours à travailler à CJTR, déclaraient qu'ils n'avaient jamais été l'objet de pression de la part du syndicat.

Tout au contraire, c'est l'employeur qui a fait des pressions. Il a essayé d'acheter un gréviste en lui offrant un voyage dans les mers du Sud avec compte de dépense ouvert. Puis, après avoir refusé cette offre du patron, ce gréviste reçut, lui et son épouse, des téléphones de menace. Le gréviste a enregistré cette conversation téléphonique où on lui déclare qu'il en va de sa sécurité physique s'il réintègre les rangs du syndicat.

Les briseurs de grève

A CJTR, le patron a recours à des scabs. A la radio, c'est fréquent de rencontrer des scabs pendant des conflits.

Ces scabs ont des noms précis. Les Frenchie Jarraud, Huguette Proulx, Camille Henry, etc... Il y a aussi les scabs locaux. Des p'tits cadres qui font l'ouvrage des grévistes. C'est le cas de Claude Boivin, Denis Duchaine. Ou encore des scabs tout court, tel Guy Harvey.

Un scab, c'est un voleur de job. C'est quelqu'un qui prend pour le patron, qui se colle sur lui, au lieu de défendre ses intérêts et ceux de ses camarades de travail.



Denis Duchaine



Guy Harvey

Comme un film de cowboy

22 MARS '77

A CJTR, on voudrait parler de négociations entre le syndicat et le patron qu'on ne pourrait pas. La longueur du conflit n'origine pas de demandes syndicales déraisonnables. Elle vient plutôt du fait que l'employeur se refuse à reconnaître le syndicat.

Pour retarder toute négociation, le patron a pris tous les moyens. Cinq jours après le début du conflit, CJTR obtient une première injonction limitant le piquetage à deux membres. Dix jours plus tard, la grève est déclarée illégale. Le 22 mars, Radiomutuel obtient une injonction matraque qui défend de publiciser ou

de financer le conflit!

Le 28 juin '78, la grève est déclarée légale par le ministre du Travail, M. Monroe. Auparavant, le 27 mars '77, le camion d'un syndiqué est détruit par de l'acide. Le 12 avril, des fiers-à-bras sur l'ordre de CJTR, attaquent deux grévistes sur la ligne de piquetage. Sauvagement battus, les deux grévistes ont porté plainte.

De plus, CJTR poursuit les grévistes pour \$57,775 en relation avec la présumée occupation de ses locaux et de présumées détériorations de biens lors de cette occupation. Sans parler de poursuites pour grèves illégales prises contre des grévistes.

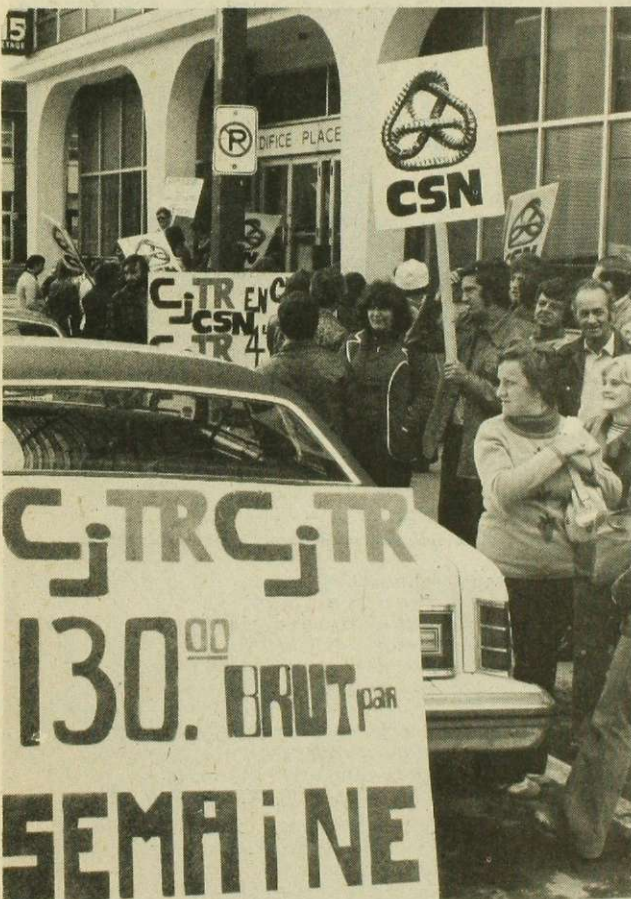
CJTR, dans sa bienveillante générosité, a même réussi à condamner ses propres scabs à \$600 d'amendes alors que ceux-ci ont de leur propre aveu, à un moment ou à un autre, participé à une grève illégale! Un gréviste a même écopé de 14 jours de prison pour grève illégale. Sans parler des outrages au tribunal, des 17 condamnations à \$400 d'amendes, etc...

La violence à CJTR n'est pas particulière à cette station. A CJRS de Sherbrooke, les grévistes ont même dû obtenir une injonction pour défendre aux bouncers de les menacer physiquement. Ailleurs, des grévistes ont reçu des menaces de mort. A Montréal, un gréviste a même eu droit à une porte fracassée par une balle de calibre .12.

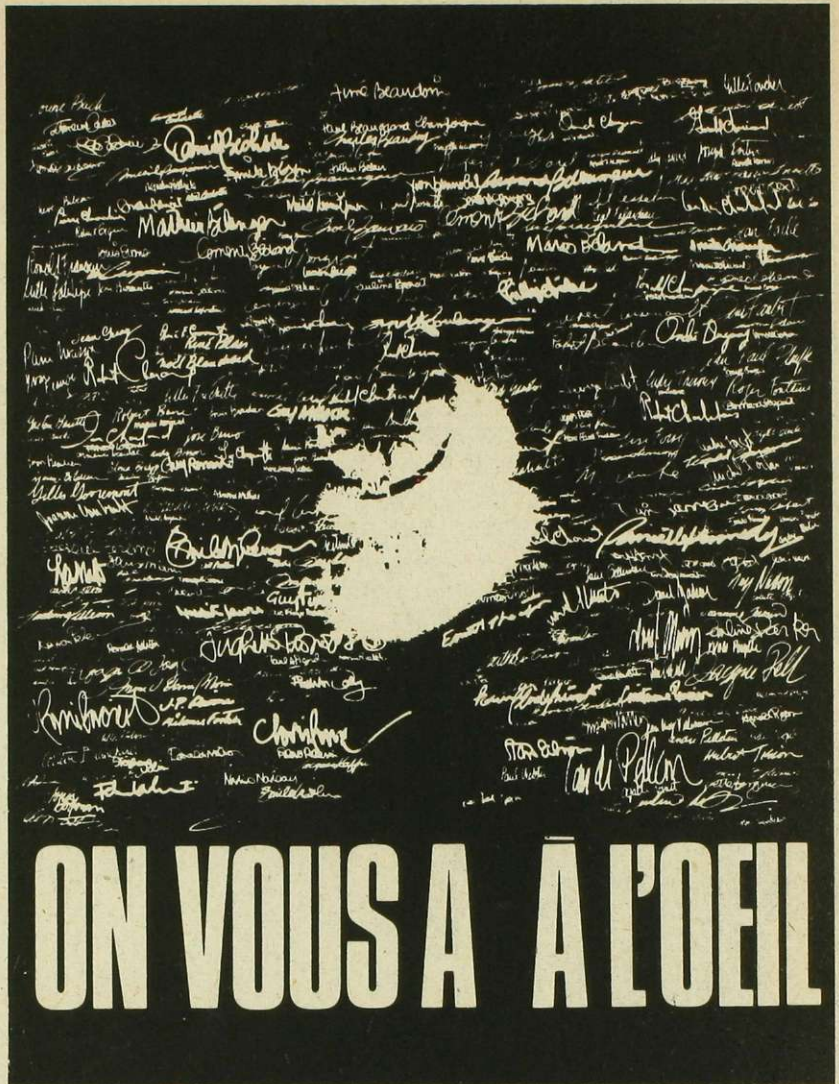
La violence, s'est aussi manifestée lorsqu'il y a eu quelques brèves séances de négociation. Les offres ridicules des patrons devaient, le 6 avril dernier, être rejetées à 99%.

C'est à travers tout ce scénario de western que vient se greffer les perquisitions policières effectuées, non pas chez les fiers-à-bras de CJTR, mais bien chez les grévistes et leurs sympathisants...

Des travailleurs, qui gagnaient aussi peu que \$99 par semaine de 35 à 40 heures, sans sécurité d'emploi, seraient donc les "gros méchants" à en croire les agissements des policiers...



Quand des policiers se
 mettent à perquisitionner
 sans raison apparente,
 quand des juges au mandat
 facile légalisent ces
 perquisitions,
 quand des policiers voient
 des méchants communistes
 partout,
 quand ils arrêtent des gens
 qui font tranquillement du
 piquetage,
 quand ils volent littérale-
 ment des dossiers et des
 listes de militants,
 quand ils arrêtent sur la
 rue des grévistes,
 quand les journaux font
 la "une" de potins
 patronaux,
 quand les policiers ne
 cherchent qu'à humilier
 des gens honnêtes,
 quand il est illégal de
 demander l'appui,
 quand ils saisissent des
 livres
 quand ces policiers sont
 au service des patrons,
 Alors, on se dit que rien
 ne peut les arrêter si nous
 ne sommes pas tous unis
 et si nous ne comprenons
 pas les gestes qu'ils posent
 et leurs raisons.



Affiche de la Ligue des Droits de l'Homme
 portant sur les opérations policières étranges
 qui se produisent au Québec depuis de nom-
 breuses années. Aux intrigues de la GRC, il
 faut aujourd'hui ajouter ce qui se passe à
Trois-Rivières.

Le Temps des Morts Vivants

Rien n'arrête aujourd'hui les hommes qui ont soif
 du pouvoir de l'or que l'ambition encense.
 Ils écrasent et matraquent l'ossature des visages
 qui d'avis contraire refusent leur salaire
 Sacrifiant au veau d'or nos pulsations lilas
 ces maudits hommes d'affaires achètent et vendent
 l'homme à la machine en secrète combine.
 Peu importe le prix plus importe profits.

En prison les Bozo et tous les Vanzetti
 On a tué Chénier Aigle Noir Acadie
 Brûlé giflé le coeur d'Huguette Bergeron
 Condamné Poudrier harassé Guy Rosa
 Acculé et traqué grévistes et travailleurs
 Et perquisitionné nos braves militants
 On a soufflé nos femmes et nos rivières
 les plus beaux fleuves et les jardins du monde.
 Les aigles ont marchandé rêves et réalité
 Ont imposé leurs lois en maîtres et contre tous.
 Maintenant ils contrôlent nos moindres faits et gestes
 par des mesures de guerre et des injonctions.
 On ne voit plus le vent, l'automne,
 mourir de la même façon.
 On ne voit plus le mai des coeurs

fleurir tendresse de frissons.
 Autour de moi il y a la peur
 jeux de violence et viols de nos droits
 Autour de moi l'indifférence
 Autour de moi le marchandage
 S'il faut mourir pour qu'on nous entende
 S'il faut crier mon espoir de vaincre
 Pendant que le courant me presse d'arriver
 j'affirme dans ce cri le temps de nous parler
 j'affirme dans ce cri le temps de s'épauler
 pour survivre à nos larmes nos pays enchaînés

Les aigles iront plus loin pour envahir nos terres
 s'il n'y a point des hommes qui se mettent en travers.
 Je trempe dans le sang des libertés ma plume
 pour écrire et signer les noms de ces victimes
 Fortin Lefebvre et Poudrier
 Thierrien Roussel Charland Bolduc
 Ouellet Rosa Potvin Landry
 Lavergne Côté Labelle Auger
 Bellemare Martin et militants.

Robbert Fortin Roussel 1978
 Poètegrève